est la raison. Quelles que soient les aptitudes de M. De Young, le gouvernement n'a pas fait preuve de sagesse en nommant celui qui est président d'une société qui a peut-être réussi plus que toute autre société canadienne à empêcher ses employés de se former en syndicat...

M. le président suppléant: A l'ordre! Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil et faire rapport de la question?

L'hon. M. Churchill: Y a-t-il moyen d'adopter le projet de résolution ce soir? Nous pourrions ensuite entreprendre l'examen du bill.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Je suppose que le programme de travaux que le ministre a annoncé hier soir pour mardi et mercredi reste inchangé, mais peut-être serait-il à propos d'en rappeler l'ordre.

L'hon. M. Churchill: Nous entreprendrons d'abord l'examen du bill découlant de la résolution sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, pour passer ensuite à la résolution sur le Conseil national de la productivité, que nous venons d'étudier. Le troisième article sera l'étude en comité du bill nº C-64, modifiant la loi sur l'aide à la production du charbon. Bien que nous ne siégions pas longtemps le mercredi, nous aborderons, si nous avons le temps, l'article inscrit au nom du ministre de la Justice, soit le nº 26 du *Feuilleton* d'aujourd'hui: résolution visant la nomination de deux juges supplémentaires à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Puis, il y a l'article nº 21, inscrit également au nom du ministre de la Justice, ayant trait à une modification à la loi sur l'Amirauté, et enfin la résolution nº 22, toujours au nom du ministre de la Justice, et ayant trait aux statuts revisés du Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais signaler au ministre que les trois derniers articles qu'il vient d'énumérer ne figuraient pas sur la liste prioritaire qu'il nous a donnée jeudi soir des questions que le gouvernement voulait que l'on amorce avant Noël. Le ministre dirait-il aussi si le gouvernement est toujours d'avis de poursuivre jeudi, quel que soit le progrès accompli, l'étude du projet de loi relatif à l'Office national de développement économique?

L'hon. M. Churchill: C'est juste.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)